

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 43 (1917)
Heft: 1

Artikel: Le Collège de Montriond: architecte: M.H. Haemmerli
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-33137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

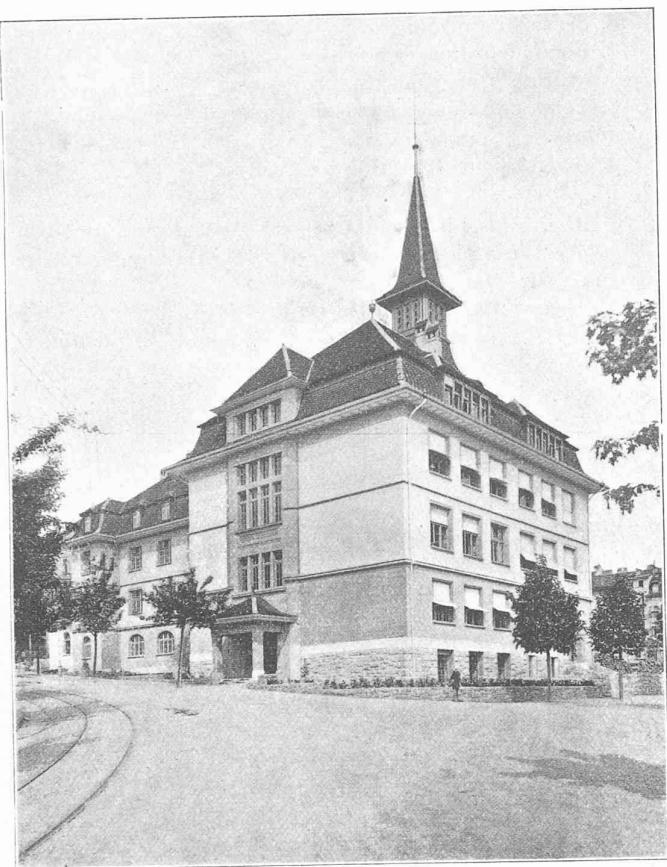
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le collège de Montriond.

Le Collège de Montriond

Architecte : M. G. HÄMMERLI
(Planches 1 et 2).

Ce collège, destiné à l'enseignement primaire des garçons et des filles, a été achevé en avril 1915 ; il est situé dans un des quartiers sud de la ville, à proximité du Crêt de Montriond et de la Place de Milan.

Des servitudes d'interdiction et de restriction au droit de bâtir grevant une partie du terrain, ont contraint d'implanter le collège dans la partie ouest de l'emplacement, perpendiculairement à l'avenue Dapples.

La halle de gymnastique est directement attenante au bâtiment principal. La majorité des classes sont orientées au sud-est et les autres au sud.

Le bâtiment a sous-sol, rez-de-chaussée et 3 étages ; il comporte 17 classes, 2 locaux pour l'enseignement ménager, cuisine et réfectoire scolaires, 1 salle de douches avec 2 vestiaires, 1 salle des maîtres, loge et logement du concierge et divers locaux accessoires.

Les corridors, larges et bien éclairés servent de vestiaires.

Les plans qui accompagnent cette notice donnent du reste la destination des locaux.

La pierre de taille des façades est en molasse de Fribourg, avec socle en Arvel. Tous les planchers et l'os-

sature du toit, jusqu'au membron, sont en béton armé système *de Vallière et Simon*.

Les toitures sont recouvertes de tuiles rouges de Busigny, dites sablées, pour faciliter la patine, façon normande.

Le sol des vestibules est dallé en asphalte avec frises en carreaux de grès ; le soubassement de la cage d'escaliers et du vestibule est revêtu de carreaux de grès céramique.

Les soubassements des corridors et des classes sont en toile de jute contrecollée et peinte à l'huile ; les tons s'harmonisent avec ceux des planchers en linoléum.

Les soubassements et murs des classes et vestibules sont ornés de peintures décoratives du peintre *Ernest Correvon*.

Pour éviter la monotonie, la variété a été appliquée dans la décoration et la tonalité, pour les classes et les vestibules des divers étages.

Les installations sanitaires et le drainage sont établis d'après le système anglais.

Les stores à projection sont du système *Schenker*.

Les installations de chauffage ont été faites par la maison *Sulzer frères S. A.* ; elles comportent le chauffage du bâtiment et de la halle de gymnastique, avec ventilation mécanique des classes par pulsions d'air filtré et chauffé; la préparation d'eau chaude pour les douches et pour la buanderie scolaire.

Le local de la chaufferie est situé en contrebas du sous-sol ; il est relié directement par un escalier de service avec l'appartement du concierge.

La disposition verticale de l'appartement du concierge a permis d'éviter une trop grande hauteur des locaux et, par ce fait, de réaliser une sensible économie sur le cube de construction.

Le bâtiment est pourvu d'horloges électriques avec signaux avertisseurs pour l'entrée et la sortie des élèves.

Les préaux, orientés au sud-est, reçoivent largement l'air et la lumière ; ils sont ornés d'arbres, de platebandes et de plantations diverses ; leur sol est établi en macadam, avec surface goudronnée ; le pourtour est limité par des murs bas ; les clôtures usuelles en fer, qui souvent donnent aux préaux le caractère d'un établissement de détention, ont été proscrites.

A titre historique, rappelons que le bâtiment, avant d'être occupé par les élèves, a servi d'abri, pendant l'hiver 1914-1915, à de nombreux réfugiés belges ; pour commémorer ce fait, l'inscription suivante a été placée dans le corridor du rez-de-chaussée :

« Pendant l'hiver 1914-1915, ce bâtiment
» servit de premier abri à 766 Belges qui, chas-
» sés de leur pays par la guerre, trouvèrent à
» Lausanne, dans le canton de Vaud et dans
» les cantons Confédérés, des amis pour les
» recevoir, les consoler et soulager leur infor-
» tune.

« Enfants, souvenez-vous que tous les peu-
» ples sont frères et doivent s'aimer les uns
» les autres. »

Le coût total des travaux s'élève à environ fr. 484 000 somme qui se décompose comme suit :

Bâtiment, mobilier compris	Fr. 402 500
Halle de gymnastique	» 44 500
Aménagement des abords et divers . . .	» 37 000
Le prix de revient du bâtiment d'école est de fr. 24,70 le m ³ et celui de la halle de gymnastique de fr. 16,60 le m ³ .	

Concours de façades pour un bâtiment à voyageurs et un hôtel des postes à la nouvelle gare de Bienne¹.

Il a été présenté à ce concours 45 projets. Sept d'entre eux ont été primés, savoir :

- 1^{er} rang : « Au pied du Jura » (Fr. 3200)
Moser et Schürch, architectes à Bienne ;
2^e » « Biel-Bienne Alles austeigen »
Moser et Schürch, architectes à Bienne ;
(Ce prix n'est toutefois pas délivré, les auteurs du projet obtenant déjà le premier prix.)
3^e » « Chanterelle » (Fr. 2500)
Schnell et Thévenaz, architectes à Lausanne ;
4^e » « Dampfross & Brieftaube » (Fr. 2300)
Franz Trachsel, architecte à Berne ;
5^e » « Einheit » (Fr. 1800)
Walter Bösiger, architecte à Berne ;
6^e » « Neu-Biel » (Fr. 1200)
Bracher, Widmer et Daxelhofer, architectes à Berne.
7^e » « Multa Paucis » (Fr. 1000)
Klauser et Streit, architectes à Berne.

Concours pour un bâtiment d'administration de l'Assurance immobilière du canton de Berne.

Ce concours est ouvert aux architectes suisses domiciliés dans le canton de Berne depuis deux ans au moins. Font règle, les principes élaborés par la Société suisse des ingénieurs et des architectes en matière de concours d'architecture. Terme : 31 mars 1917. Jury : MM. Locher, conseiller d'Etat ; Rittmeyer, architecte, à Winterthour ; E. Colomb, architecte, à Neuchâtel ; A. Gerster, architecte, à Berne ; Schwab, notaire, à Berne. Récompenses : Fr. 6500.

S. I. A. Société suisse des Ingénieurs et des Architectes

Procès-verbal

de l'assemblée des délégués du 11 novembre 1916,
à Neuchâtel.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 12 février 1916, à Zurich (*Bulletin Technique*, 1916, page 64).
2. Ratification des nouveaux statuts de la section de Fribourg.
3. Rapport et propositions sur le vœu de la Section vaudoise tendant à une collaboration plus active des sections avec le Comité central.
4. Situation des vétérans de la Société.
5. Subvention à l'entreprise des normes pour les jaugeages.

¹ Voir *Bulletin technique* 1916, page 138.

6. Service de placement.

7. Communication concernant la création de nouveaux groupements professionnels.

8. Communication concernant le recrutement de nouveaux membres.

9. Budget pour 1917.

10. Divers.

Sont présents, du Comité central, MM. Peter, président, Kummer, Wenner, Witmer-Karrer et Trautweiler, secrétaire. Excusé : M. Pfleghardt.

ARGOVIE : MM. E. Bolleter et A. Müller.

BALE : P. Vischer, H. Gruner, R. Suter, F. Stehlin, C. Becker.

BERNE : A. Bühler, H. Zöllly, H. Hindermann, W. Schäffer, E. Kästli, E. Joos, C. Perret, H. Pfander, F. Hunziker.

FRIBOURG : F. Broillet.

GENÈVE : A. Autran, R. Chavannes, F. Fulpius, E. Imeschneider, G. Weibel.

NEUCHATEL : A. Hotz, E. Prince.

SOLEURE : E. Schlatter.

ST-GALL : A. Sonderegger, A. Altwegg, A. Brunner, C. Kirchhofer.

TURGOVIE : A. Brenner.

TESSIN : A. Marazzi.

VAUD : J. Chappuis, H. Develey, A. de Blonay, L. Flesch, L. Villard, H. Verrey, J. Verrey.

WINTERTHOUR : H. Hug.

ZURICH : A. Bernath, A. Frick, J. Henrici, G. Jegher, H. Keller, K. Keller, G. Korrodi, P. Lincke, R. Luternauer, Th. Oberländer, E. Payot, A. Rohn, H. Studer, A. Schindler, R. Weber, E. Wipf, R. Zollinger.

M. Ulrich, président de la commission de la « Maison Bourgeoise » assiste à la séance.

M. Peter ouvre la séance et salue les délégués. Sur le vœu qui a été présenté, il est décidé que le N° 10 de l'ordre du jour sera discuté après le N° 4.

1. Le procès-verbal de la séance du 12 février est adopté.

2. Le secrétaire rapporte que la section de Fribourg est alliée à une société technique, conformément à l'art. 44 des statuts. Les nouveaux statuts qui tiennent, naturellement, compte de cette alliance sont ratifiés.

3. Le président rapporte sur la décision prise le 11 mars 1916 de la Commission chargée de préaviser sur cet objet et qui présente la proposition suivante : « La Conférence des présidents, composée des présidents des sections et du Comité central, sera instituée, à titre d'essai, pour une période de deux ans. Une révision des statuts serait une opération trop vaste, qui n'est pas à conseiller. Il y aurait plutôt lieu de restreindre l'activité de l'Assemblée des délégués qui n'est pas également appropriée à toutes les affaires. »

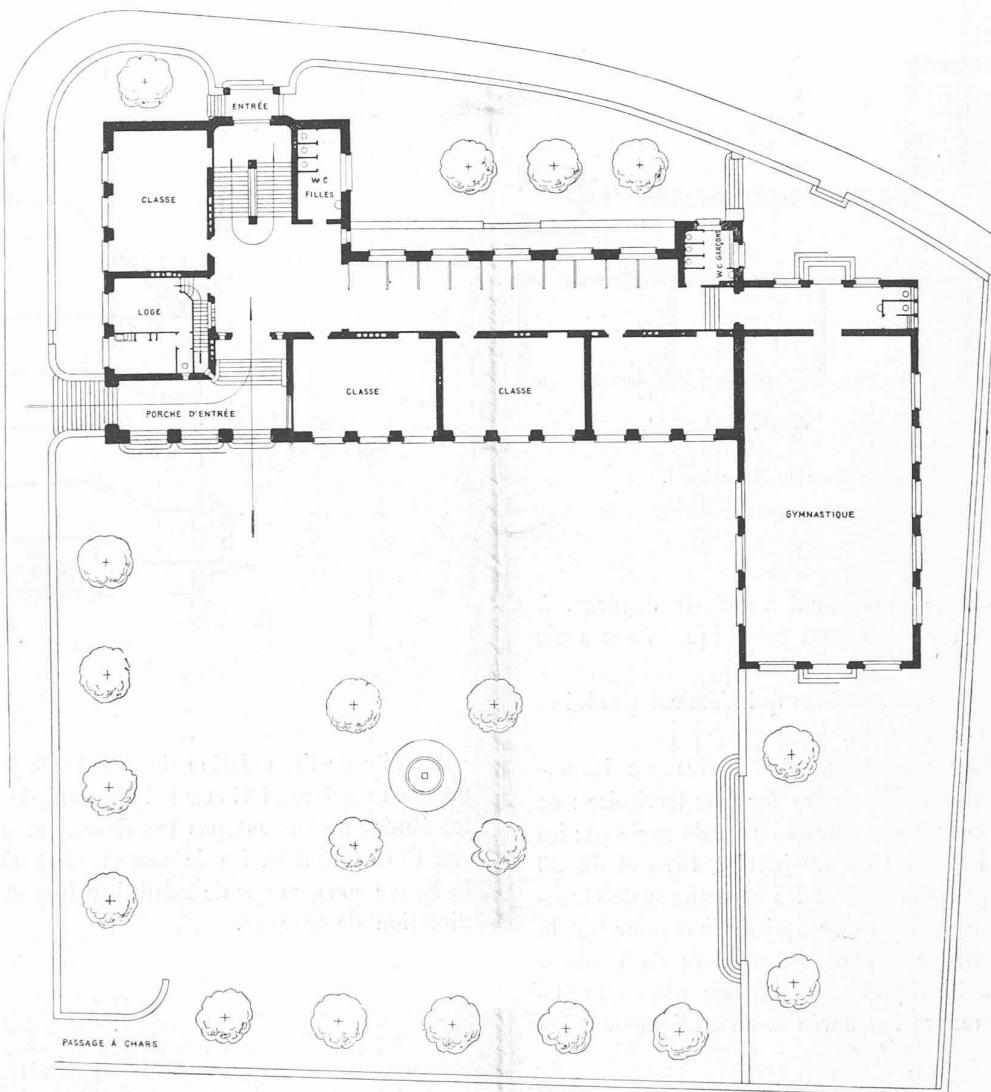
La Conférence des présidents est susceptible d'assurer la participation désirée des sections aux travaux du Comité central. Elle a déjà siégé deux fois et promet de bons résultats.

M. Verrey remercie de l'accueil fait au vœu de la Section vaudoise qui eût volontiers souhaité une collaboration plus étroite à la gestion du Comité central mais qui accepte la proposition comme une solution provisoire.

M. Bener applaudit à l'institution proposée, mais souhaite que le budget ne subisse pas, de ce fait, une nouvelle charge et que les sections supportent les frais occasionnés par les Conférences.

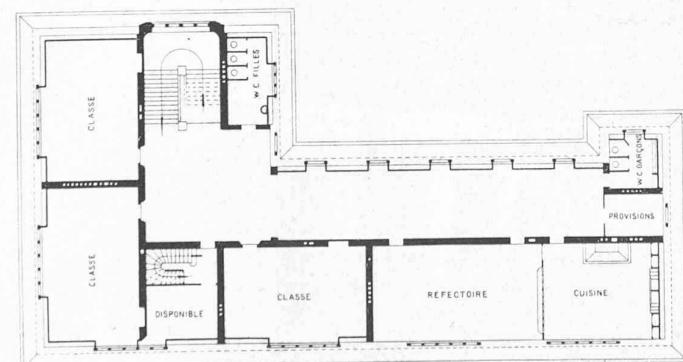
M. Stehlin fait remarquer que les attributions de l'Assemblée des délégués ne peuvent pas être réduites sans une modification des statuts.

Le président répond que la Conférence des présidents n'est



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 500.

Le collège de Montriond.

Plan du 3^{me} étage. — 1 : 500.

La cause de ces affouillements provenait d'emprunts faits dans le lit pour surélever les berges et aussi de la nature du sol alluvial traversé.

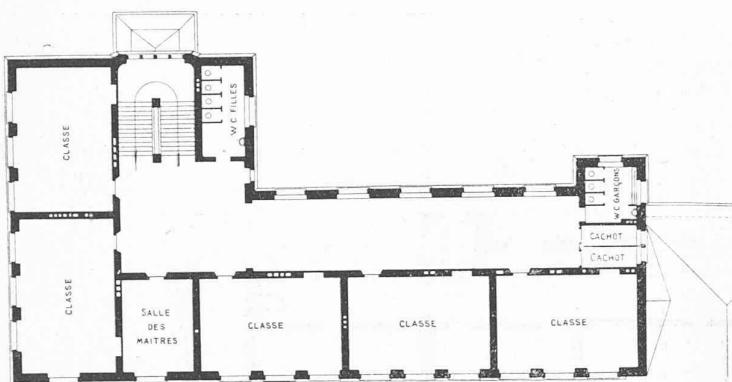
Nouvelles études. 1860-1876.

De nouvelles études furent faites à cette époque pour examiner de quelle manière on pourrait préserver le nouveau lit des affouillements et pour se rendre compte si le profil exécuté était suffisant pour les plus grandes crues.

Le rapport qui fut publié à la suite de ces études, en date du 27 janvier 1865, concluait à la nécessité de rélargir et d'approfondir le canal déjà ouvert du lac de Morat à Payerne et de prolonger l'entreprise jusqu'à Granges. Ce rapport était accompagné d'un projet complet avec une dépense évaluée à 610,000 francs, soit 37 francs par mètre courant de rivière.

Ce projet ne fut pas exécuté au complet. On se contenta :

- 1^o De corriger la Broye en amont de la ville de Payerne jusqu'au territoire fribourgeois de Fétigny.
- 2^o De ragger la section de la Broye en aval du Pont-Neuf où s'étaient produites les chutes.

Plan du 1^{er} étage. — 1 : 300.

Le collège de Montriond.

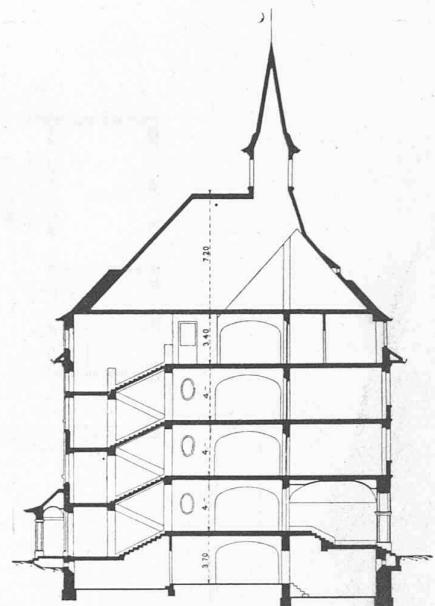
3^e De remplacer le vieux pont voûté de Payerne, à quatre arches, par un pont métallique d'une seule ouverture.

4^e De fermer quelques érosions qui s'étaient produites en Boulex et en amont.

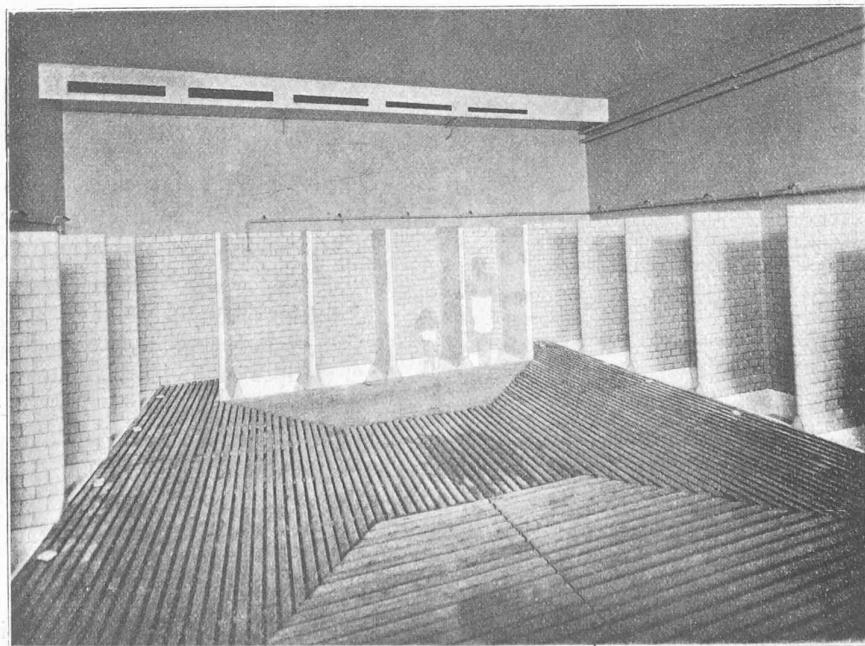
Plus tard les autorités communales de Granges demandèrent une correction de la rivière sur leur territoire ; ce fut le point de départ d'une entreprise locale régie par les décrets du Grand Conseil du 20 janvier 1875 et du 30 novembre 1878 qui intéressaient les communes de Granges, de Marnand et d'Henniez et qui avaient pour but la correction de la Broye et celle du ruisseau de Vauban. Cette entreprise a été liquidée sans laisser après elle autre chose qu'une œuvre inachevée et un endiguement incomplet.

Ensuite de l'inondation de mai 1888, le Conseil d'Etat présenta au Grand Conseil du canton de Vaud bien que les études ne fussent pas terminées, un projet de décret constituant l'entreprise de correction et d'endiguement de la Broye sous une seule administration et avec une seule direction de travaux.

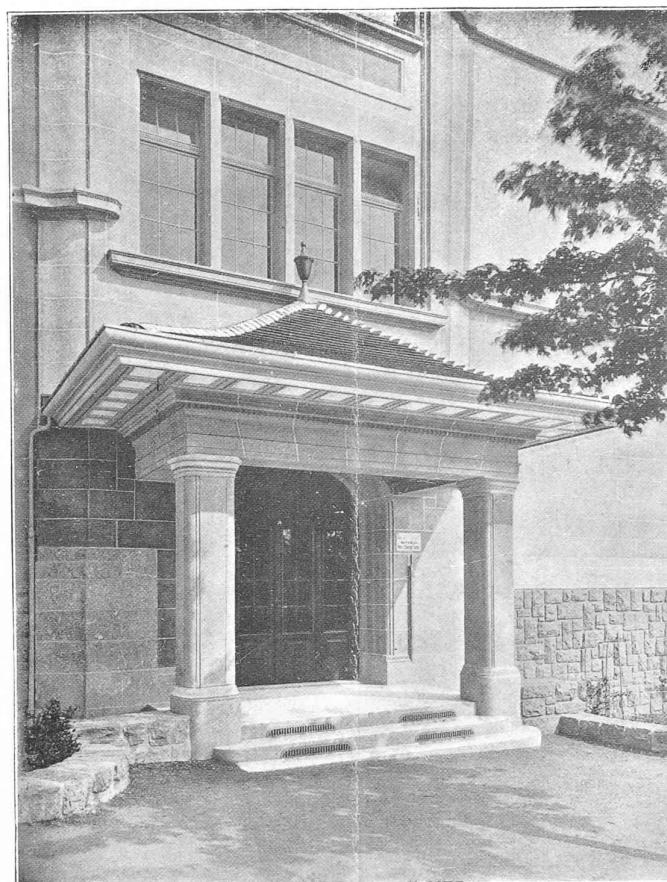
(A suivre.)



Coupe. — 1 : 300.

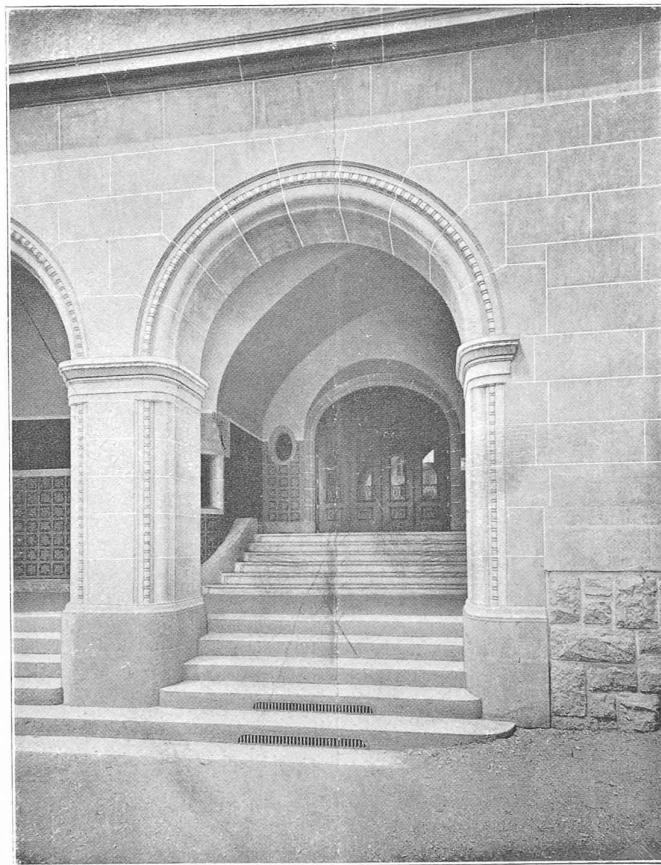


Salle de douches du collège de Montriond.



COLLÈGE DE MONTRIOND, A LAUSANNE

Architecte : M. G. Häggerli, à Lausanne.



COLLÈGE DE MONTRIOND, A LAUSANNE

Architecte : M. G. Häggerli, à Lausanne.